

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE-ALPES

**L'ADMINISTRATEUR GENERAL DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET
AUX ENERGIES ALTERNATIVES**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021-11 créant l'unité mixte de recherche U 1292 ;

Vu la décision n° 2021-259 modifiant la décision n° 2021-22 ;

Vu la décision n° 2026-33 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1292 ;

DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenance personnelle, aux fonctions de Madame Catherine PICART, directrice de l'Unité mixte de recherche U 1292 intitulée « Biologie et Biotechnologies pour la Santé ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE-ALPES

**L'ADMINISTRATEUR GENERAL DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET
AUX ENERGIES ALTERNATIVES**